

## **Recrutement à la Mission laïque française** **du 12 mars 2012**

La CCP de recrutement s'est tenue le 12 mars au siège parisien de la Mission laïque.

Dans ses **remarques préalables**, le SNES-FSU est intervenu à nouveau sur la question des inspections dans le réseau MLF. Nous avons déjà échangé sur cette question, notamment sur la base d'informations de terrain, pour dénoncer les pratiques de certains chefs d'établissement du réseau qui s'érigent en inspecteur et font des visites de classes sans prévenir ! Le SNES s'est opposé vigoureusement à de telles pratiques. Le chef d'établissement n'a pas d'autorité pédagogique sur les enseignants. De plus, ces pratiques dévalorisent l'inspection même et sont loin de faire honneur à la profession. Comme précédemment, nous avons clairement demandé qu'elles cessent. La direction de la MLF nous a proposé une rencontre ultérieure afin que de telles questions soient traitées à leur juste valeur. Le SNES est également intervenu sur les candidatures sur les postes aux Etats Unis, ces postes n'étant pas traités en commission centrale de recrutement. La MLF a répondu en disant que, suite à nos précédentes interventions, il est clairement indiqué dans la note de candidature que pour ces postes, les candidatures s'effectuent directement auprès des établissements. Sur ces postes comme sur les autres, nous avons d'ailleurs rappelé qu'il était **inadmissible que les postulants n'aient pas connaissance de toutes les conditions au moment où ils doivent prendre leur décision**. Le refus des établissements de communiquer la fiche financière (conditions salariales) n'est pas acceptable. La MLF a répondu que sur ces questions notamment, les conditions de conventions et affiliations avec leurs établissements allaient être révisées. Point important toutefois, **la convention type impose que le traitement soit au moins égal au salaire indiciaire du collègue**. Nous en avons profité pour dénoncer les établissements, notamment dans le réseau USA, qui détournent cette règle en augmentant largement les horaires des collègues, sans évidemment rémunérer les personnels en conséquence : travailler plus pour gagner la même chose ! Le SNES a également demandé à nouveau la communication des fiches financières pour tous les postes mis au mouvement. A notre demande, la MLF a également confirmé que les candidatures étaient écartées quand le postulant ne correspondait pas au profil (ex : un certifié de mathématiques postulant sur un poste de professeur des écoles ou en philosophie).

Le clou des échanges est quand même venu à la fin de la commission, lors de l'échange sur les suites du recrutement : **la direction de la MLF a décidé de faire des entretiens pour les candidats qui ont été présélectionnés ce jour**. Le SNES s'est évidemment vigoureusement opposé à une telle pratique, pour plusieurs raisons importantes et qui rejoignent les arguments toujours développés sur la question à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

- Tout d'abord, il s'agit de recrutement de titulaires de l'Education nationale, lauréat de concours d'enseignement et qui n'ont pas, a posteriori, à justifier de leur aptitude à enseigner.
- De plus, ces règles, mauvais héritage d'un fonctionnement privé dans ce qu'il n'a pas de plus resplendissant, ne révèlent rien sur le fond quant à la qualité professionnelle des postulants.
- Enfin, comme dans tout processus de recrutement, on ne change pas les règles en cours de route. Un minimum de cohérence est requis, ce qui semble être le cadet des soucis de la mission laïque qui s'était d'ailleurs bien gardée d'évoquer en amont une telle modification.

- Quant à notre argument sur l'équité mis en avant, la MLF y répond en disant que les personnels MLF déjà dans le réseau ne devraient pas quant à eux être convoqués à entretien : on va donc décider in fine de recrutement sur des collègues qui n'auront pas tous suivi le même processus de sélection !

**Questions pratiques**, le SNES a pu intervenir à de nombreuses reprises sur des dossiers individuels et plusieurs candidats ont pu obtenir une présélection ou être convoqués sur plusieurs postes, sur la base des informations transmises par les syndiqués.

2786 dossiers ont été enregistrés (contre 2179 en 2011, donc en légère augmentation) et 1554 dossiers ont été validés (+32 par rapport à 2011). 832 dossiers n'ont pas été validés car les envois papier n'ont pas été faits. Parmi les dossiers validés, 504 certifiés et 64 agrégés.

**Pour la suite des opérations de recrutement**, les candidats présélectionnés recevront dans les jours qui viennent une liste des présélections et pourront donc constater les postes sur lesquels ils sont en lice. **Ils auront jusqu'au 20 mars dernier délai pour confirmer leur candidatures sur ce/s poste/s.** Dès le 21 mars, les dossiers seront transmis aux chefs d'établissement qui ont voix au chapitre. Viendra la procédure des entretiens. Pas de calendrier précis sur les réponses définitives mais la mission laïque nous a confirmé qu'elle souhaitait les décisions les plus rapides possible, notamment à cause des demandes de détachement. Le SNES reviendra bien sûr sur ces questions et diffusera les informations aux collègues.

A noter : vendredi 16 mars aura lieu le dépouillement, à la MLF, pour la CCP des détaché/es. Le SNES y sera bien sûr présent et compte bien que la confiance des détaché/es pour la candidature SNES-FSU et SNUipp-FSU y sera quant à elle largement renouvelée.